

**Termes de référence pour un séminaire organisé par l’Insee et
AFRISTAT du 2 au 4 juillet 2024 à l’École nationale supérieure de
statistique et d’économie appliquée (ENSEA) d’Abidjan,
sur le thème :
« La protection des données dans la statistique publique : enjeux,
risques et arbitrages »**

I. Contexte et justification

Le principe 5 de la Charte africaine de la statistique de la Commission de l’Union africaine, adoptée en février 2009, porte sur la protection des données individuelles, des sources d’information et des répondants aux enquêtes. Il met l’accent sur la confidentialité. Il indique que la protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données, ainsi que la confidentialité des informations qu’ils communiquent et l’utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis.

Le panorama juridique africain en matière de protection des données a néanmoins évolué rapidement depuis l’adoption de la charte. Bien qu’il n’existe pas encore en Afrique, une législation équivalente au règlement général pour la protection des données (RGPD) de l’Union européenne, les cadres juridiques nationaux et régionaux sont de plus en plus nombreux. En février 2024, 37 pays africains sur 54 disposaient d’une législation nationale en matière de protection des données. Les communautés économiques régionales se sont aussi dotées de dispositions juridiques diverses pour la protection des données.

Comme ailleurs, la protection des données recueillies à des fins statistiques reste un enjeu crucial pour la statistique publique en Afrique. D’une manière générale, s’il est fondamental de garantir la confidentialité des données et de réduire le risque d’identification des répondants, il est également important de diffuser les données produites et de garantir l’accès aux microdonnées pour des finalités de recherche notamment. L’enjeu de la protection des données est, de ce fait, de conserver la confiance des répondants et de garantir un taux de réponse élevé aux enquêtes réalisées, tout en cherchant à diffuser l’information la plus complète possible pour maximiser l’utilité des données collectées. La protection des données est donc abordée sous l’angle de l’arbitrage entre l’usage d’une part, et la sécurité et la confidentialité d’autre part : assurer l’accès aux données, tout en assurant le respect de la confidentialité de ces mêmes données. Il s’agit donc de placer le curseur en fonction de l’arbitrage entre risque et utilité.

En plus de la sécurisation des données diffusées publiquement, d’un point de vue juridique, mais aussi statistique, celle des infrastructures et des systèmes d’information est également stratégique pour garantir, tout au long de leur traitement, la confidentialité des informations fournies par les répondants aux enquêtes de la statistique publique. La sécurité des systèmes d’information doit garantir la disponibilité, l’intégrité et la confidentialité. Elle est l’ensemble des moyens visant à

empêcher l'utilisation non autorisée, le mauvais usage, la modification ou le détournement des données.

II. Le séminaire AFRISTAT / Insee

Dans ce cadre, AFRISTAT et l'Insee organisent un séminaire sur le thème « **La protection des données dans la statistique publique : enjeux, risques et arbitrages** » du 2 au 4 juillet 2024 à l'École nationale supérieure de la statistique et de l'économie appliquée d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

En s'appuyant sur l'expérience de plusieurs experts, les objectifs du séminaire sont les suivants :

- Présenter la littérature et un état de l'art des connaissances en matière de protection des données dans le cadre de la statistique publique ;
- Fournir aux directeurs généraux des instituts nationaux de statistique africains des pistes de réflexion, facilitant leur prise de décision dans ce domaine. En particulier, il s'agit d'offrir une vision panoramique intégrant l'ensemble des questions à se poser pour une gestion de la confidentialité la plus complète possible ;
- Partager des exemples pratiques et des cas d'études pour inspirer des solutions adaptées aux contextes des instituts nationaux de statistiques africains ; échanger sur ces solutions.

Le séminaire sera animé, en français uniquement, par des experts de l'Insee. Le programme alternera des séances de présentation et des échanges avec les participants.

III. Résultats attendus

Le séminaire vise à parfaire les connaissances des directeurs généraux et de leurs adjoints sur les différents aspects de la protection des données dans la statistique publique dans le but de faciliter leur prise de décision dans ce domaine dans leurs institutions respectives. Il compte aussi être un lieu d'échange propice au partage d'expériences afin d'alimenter des pistes de réflexion sur des réformes possibles.

IV. Public cible

Le public ciblé est celui des directeurs généraux et/ou des directeurs généraux adjoints des instituts nationaux de statistiques africains et tout responsable de haut niveau concerné par la problématique.

V. Quelques références bibliographiques

O. Babalola, Régime juridique de protection des données et gouvernance des données en Afrique, une vue d'ensemble, Document de travail 003, AERC : <https://publication.aercafricalibrary.org/server/api/core/bitstreams/cd8b52d8-9f75-4c6f-800d-4a3b1c831f1a/content>

Eurostat, Code de bonnes pratiques de la statistique européenne : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/4031688/9332274/KS-02-18-142-FR-N.pdf/130905e7-45a7-4475-b37c-8f699b5e33e1>

A. Hundepool et al., Éd., Statistical disclosure control. In : Wiley series in survey methodology. Chichester, UK: Wiley, 2012.

G. T. Duncan, M. Elliot, et J.-J. Salazar-González, Statistical confidentiality: principles and practice. in Statistics for social and behavioral sciences. New York: Springer, 2011.

C. Dwork, « A firm foundation for private data analysis », Commun. ACM, vol. 54, no 1, p. 86-95, janv. 2011, doi: 10.1145/1866739.1866758.

L. Sweeney, « Simple Demographics Often Identify People Uniquely. », Carnegie Mellon University, Data Privacy Working Paper, vol. 3, 2000.

VI. Financement

Les frais induits par la participation au séminaire sont à la charge des participants :

- le transport aller/retour du pays de résidence jusqu'à Abidjan;
- l'hébergement et la restauration.

VII. Inscription avant le 20 juin 2024 par mail aux personnes indiquées ci-dessous

L'inscription des participants sera effective après réception d'un mail transmis par la direction de l'INS, de la Banque centrale ou de tout autre employeur.

VIII. Informations pratiques

DURÉE	DATES	LIEU
3 jours	du 2 au 4 juillet 2024	ENSEA – Av. des Grandes Ecoles - Abidjan – COTE D'IVOIRE
Personnes à contacter		
Insee - Cristina D'ALESSANDRO -Tél. : 33(0)1.87.69.55.38 - Email : cristina.dalessandro@insee.fr		
Insee - Olivier GOURDON -Tél. : 33(0)1.87.69.55.58 - Email : olivier.gourdon@insee.fr		
AFRISTAT – Jean Serges EDI-Tel. : (+223) 70 27 50 15 – Email : edi@afriestat.org		
AFRISTAT – Sansan Honkounne KAMBOU – Tél. : (+223) 91 88 93 11 – Email : kambou@afriestat.org		

Lien d'inscription: <https://www.afriestat.org/seminaire-cefil-2024-abidjan/>